

REGARDS SUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

Revue de l'académie d'Orléans-Tours du SNUEP / n°14
snep.orleans-tours@tele2.fr

Bonne rentrée 2007

ÉDITO

Le ministère et par voie de conséquence le rectorat poursuit la fermeture de sections en LP pour cause de baisse démographique.

Dans notre académie, 35,6% des élèves sortis de 3^{ème} ont demandé une affectation en LP, soit une augmentation de 1,4% par rapport à l'an dernier : si la baisse démographique existe, elle ne touche pas les lycées professionnels. Il faut chercher ailleurs la cause des fermetures !

Il semble donc totalement incohérent de réduire l'offre de formation en lycée professionnel alors que la demande est croissante : c'est ainsi que bon nombre de jeunes ne trouvant pas de place en LP se retrouvent en apprentissage ou sans solution. Le rectorat favorise l'entrée en seconde technologique d'élèves qui auraient plus leur place en LP, ce qui peut expliquer la baisse progressive de la réussite au bac technologique (-7% en 2 ans pour les bac STI).

D'autre part, on assiste à une augmentation des jeunes sortant de seconde en situation d'échec et qui postulent pour une place en LP.

Les élèves ayant postulé pour une place en LP ne seront pas tous accueillis : Exemple : au LP du Giennois, 70 élèves qui avaient demandé une place en premier vœu se retrouvent en liste complémentaire. Pour le LP « Château Blanc » de Châlette sur Loing, ce sont 114 élèves qui se retrouvent dans la même situation, remarquons aussi, que dans cet établissement en Carrières Sanitaires et Sociales, préparant à des métiers d'aide à la personne entre autres (métiers dont le besoin est de plus en plus fort), il y a eu 92 demandes pour 30 places. Bon nombre d'établissements doivent-êtrre dans la même situation.

Le plan de rénovation des langues vivantes étrangères lancé par le ministère de l'éducation nationale, prévoit un allègement des effectifs de langues en terminale CAP, BEP, BMA et Bac Pro dès cette rentrée, le rectorat aura-t-il les moyens de mettre en œuvre ces mesures ?

Enfin, l'apprentissage est présenté comme la solution miracle avec notamment l'apprentissage « junior » qui se met en place cette année : n'oublions pas que ce système de formation est lié à un contrat de travail au bon vouloir des entreprises. Où est ici le service public d'enseignement accueillant tous ceux qui en font la demande ??

Remarquons à cet effet que les sections d'apprentissage implantées en LP ont du mal à faire le plein, contrairement aux sections en formation initiale sous statut scolaire.

Bonne rentrée à toutes et à tous

*Pour la défense de l'enseignement professionnel public et laïc,
rejoignez-nous !*

*Cathy Lavanant, Gilles Pellegrini
Co-secrétaires académiques*

SNUEP

FSU. infos Orléans

N° 54 septembre 06 SUP n°1

P

Dispensé de timbrage

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 12/09/06 ORLEANS .C.T.

Mensuel - imprimé par nos soins
Com Par Presse 0307S05437
Directeur : Christine BLET Tel: 02 38 78 00 60
FSU 10 rue Molière 45000 ORLEANS

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 10 rue Molière Orléans.

sommaire :

- Page 1 : édito, conseil académique rentrée 2007
- Page 2 : Intra, TZR, HC, LdM
- Page 3 : Conseil académique
- Page 4 : stages SNUEP-FSU 2006/2007
- Page 5 : autorisation prélèvement
- Page 6 : bulletin d'adhésion

Conseil académique de rentrée du SNUEP

LP MI Leclerc St Jean de la Ruelle

mardi 2 octobre (voir page 3)

Bilan mouvement intra et HC 2006



423 PLP ont participé au mouvement intra cette année et 47 % d'entre eux ont obtenu satisfaction.

177 collègues ont obtenu un poste par extension et 176 ont été mesure de carte scolaire.

Cette année aucun collègue certifié ou agrégé n'a obtenu d'affectation définitive en LP, malgré quelques demandes, mais un PLP a été en mesure de carte car le certifié présent dans l'établissement exerce depuis plus longtemps que lui. Nous continuons de dénoncer ce fait.

Nous rappelons qu'il ne faut demander que les postes que l'on souhaite obtenir. Il ne faut pas non plus hésiter à demander un poste qui n'apparaît pas vacant car il peut le devenir au cours du mouvement.

mouvement intra 2006

BARRES D'ENTRÉE DANS LES DÉPARTEMENTS

départements et zones de remplacement	Cher	Eure et Loir	Indre	Indre et Loire	Loir et Cher	Loiret	ZR 18	ZR 28	ZR 36	ZR 37	ZR 41	ZR 45
disciplines												
lettres histoire géographie				1306,2	168,2	111	21	21	51,2	18,2	58,2	21
lettres anglais	1291,2	260	321,2	547,2	1685,2	271,2	248,2					
lettres espagnol						1541						
maths sciences physique	192	59	285,2		278,2	305,2	191,2				252	
génie indus textiles et cuir				58	151	144						
structures métallique						45						
construc et répar carrosserie	38					21						
génie civil construc et éco		71		21		71						
génie civil construc et répar		59		312,2		52						
peinture revêtement		249,2										
génie thermique				138	31							
génie méca construction	38	21	28	128	31	21				111,2		
génie méca productique		175,2										
g, méca maintenance véhicules	31				21	65						
g, méca maint, syst méca et auto		38		111	31	38						
génie élec option électronique	1142			180		1572						
g, élec option électrotechnique		1579	1785	2092,2	1555	1627	1967				1555	
industries graphiques				38								
conducteurs routiers												31
enseign artist, et arts appliqués	66	21		117	21	101,2						
tapisserie garniture décor				31								
horticulture				38	59							
biotechno santé environnement	68,2	79	235,2	1135		278,2						
sciences et tech, médico-sociales		125				1035						
communication et bureautique		1808	2013	1042	218,2	268,2	1278	201,2	165,2			21
comptabilité et bureautique	159,2	1749	278,2	388,2	1833	339,2		118,2			278	
vente	275,2	202,2	246,2	165,2	236,2	31						
hôtellerie opt techniques culinaires			163	282,2		62						

Hors Classe :

63 promus (de 261.6 à 213.75 points) pour 1276 promouvables.

Cette année la règle a été encore modifiée pour être au plus près de la note ministérielle des agrégés. Le Rectorat a donc mis en place, **contre l'avis des représentants du personnel**, un calcul de points qui manque de transparence et qui instaure « le mérite du mérite » puisqu'il faut, entre autres, avoir été promu au choix ou au grand choix au 10^{ème} ou 11^{ème} échelon pour espérer être en tête de liste. Que deviennent ceux qui n'ont été promus qu'à l'ancienneté faute d'inspection ? Le SNUEP demande l'abrogation de la Hors Classe au profit d'une augmentation du nombre d'échelons de la classe normale.

Vous pouvez consulter les avis de l'IEN, du Chef d'établissement et du Recteur sur i-prof en cliquant sur les boutons ou les onglets : les services - SIAP - consulter votre dossier - synthèse.

Contrat à Durée Indéterminée

Mise en place des CDI pour le personnel non-titulaire à la rentrée 2006. Le SNUEP aurait préféré un accès facilité aux concours et une formation pour ces personnels.

Tous les MAGE (Maîtres Auxiliaires Garantis d'Emploi) **passent en CDI ainsi que les contractuels ayant au moins 6 ans d'ancienneté** sans interruption de contrat de plus de 15 jours (les vacances ne comptent pas). Le Rectorat ne signera plus de CDI par la suite, donc **les contractuels à qui il manque peu de temps pour atteindre les 6 ans obligatoires ne verront pas leur contrat renouvelé**. Nous attendons toujours la liste nominative des collègues concernés par un CDI ainsi que des informations sur les conditions de mise en place de ces nouveaux contrats.

Conseil académique SNUEP

Notre syndicat, le SNUEP, membre de la FSU (à peine cinq ans d'existence mais 3^{ème} syndicat des PLP au plan national) va tenir son Conseil Académique de rentrée.

Il aura lieu le lundi 25 septembre 2006 de 9h 30 à 17h 30 au

LP MI Leclerc de Hauteclocque, 85 avenue Clémenceau à St Jean de la Ruelle.

Nous pensons qu'il n'est pas superflu de prendre une journée sur votre travail ou sur votre temps personnel pour apporter votre pierre à la construction et à l'amélioration d'un outil syndical plus que jamais indispensable.

Que vous soyez vacataire, contractuel, maître auxiliaire, stagiaire, titulaire, ce conseil académique vous concerne. **Il est ouvert à tous les syndiqués** et nous serions heureux de vous y accueillir afin de débattre du devenir de l'enseignement professionnel public et de ses personnels et pour faire le point sur cette rentrée.

La participation au conseil **est de droit pour tous les personnels**. Il ouvre droit à congé. Il ne peut pas vous être refusé si vous déposez votre demande de congé, accompagnée de la convocation ci-jointe à votre chef d'établissement, au moins **3 jours avant la date prévue**.

MARCHE A SUIVRE POUR OBTENIR LE CONGE

Vous devez vous rendre au secrétariat de votre établissement et demander le formulaire pour une demande d'absence pour raison syndicale.

Remplissez toutes les rubriques du formulaire et cochez la case

« **UNE AUTORISATION SPÉCIALE D'ABSENCE** » (article 13)

MOTIF : Conseil académique du SNUEP-FSU 25 septembre 2006 à St Jean de la Ruelle

Vous devez joindre à cette demande la photocopie complétée de la convocation au verso.

IMPORTANT : n'oubliez pas de nous retourner le papillon ci- dessous par courrier ou mail.

Nous comptons sur votre présence. Nous prévenir en cas de problème.

Cordialement.

Le Secrétariat Académique

Cathy LAVANANT

Gilles PELLEGRINI



Papillon à retourner pour le 18 septembre 2006 au plus tard (gestion des repas),

à Cathy LAVANANT/Gilles PELLEGRINI - 41, boulevard Buyser 45250 BRIARE ou

Tél : 02.38.37.04.20 ou snuep.orleans-tours@tele2.fr

Nom, prénom :

Mail : tél :

Etablissement/ville :

participera* :

- | | | |
|--|-----|-----|
| - au conseil académique du 25/09/2006 | OUI | NON |
| - au repas pris en commun (règlement du repas sur place) | OUI | NON |

Entourer la réponse choisie